

STENOGRAMME

42^{ème} Séance

du

16 avril 2018



CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire MEYER : Je salue les uns et les autres.

Mme BENNAGHMOUCH donne pouvoir à M. MEISTERMANN. Mme PELLETIER va nous rejoindre avec un peu de retard et en attendant, donne pouvoir à Mme GANTER.

Il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 26 mars 2018 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai trois communications à faire. D'abord, Le Guide Vert Michelin décerne une étoile au Musée Bartholdi. Positionné parmi les leaders des guides touristiques, Le Guide Vert Michelin met l'accent sur la découverte du patrimoine naturel et culturel des régions et vient d'accorder dans son édition 2018 une étoile au Musée Bartholdi. Les étoiles du Guide Vert Michelin sont attribuées en fonction de neuf critères discutés et validés par une équipe d'éditeurs et d'auteurs.

La deuxième communication porte sur le classement de la Ville sur le podium des meilleures destinations européennes pour 2018. C'est la deuxième fois que la plateforme Airbnb a classé Colmar en tête du palmarès des villes concernées. C'est également une bonne nouvelle.

Par ailleurs, vous connaissez également notre positionnement par rapport aux travaux d'aménagement de trottoirs longeant les voies départementales. Pour mémoire, de nombreuses sollicitations émanant d'usagers déplorant l'absence de trottoirs le long du tronçon Sud de l'Avenue d'Alsace, la Ville a saisi le Département du Haut-Rhin, propriétaire de la voie, le 22 décembre 2015 en lui demandant de procéder à l'aménagement de trottoirs. Par courrier du 18 janvier 2016, le Département a indiqué à la Ville qu'il appartenait au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police de la circulation en agglomération, d'agir en la matière. La Ville a formé un recours gracieux contre cette décision. Le 22 février, le Président du Conseil Départemental a confirmé son refus. J'ai le plaisir de vous informer que par un jugement du 11 avril dernier, le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé, pour erreur de droit, la décision du Président du Conseil Départemental et a enjoint au Département du Haut-Rhin de réexaminer dans un délai de trois mois à compter de la notification du jugement la demande de la Ville de Colmar en rapport avec la réalisation desdits trottoirs. Ce faisant, le Tribunal Administratif a expressément confirmé la position constante de la Ville de Colmar, soit celle de la compétence du Département pour les emprises du trottoir bordant les voies

départementales. La situation se trouve donc clarifiée à travers ce positionnement.

Ensuite, j'ai le rapport portant sur l'opération « Cœur de Ville ».

5. Action « Cœur de Ville ».

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT.

M. HILBERT : Merci, Monsieur le Maire. D'abord, je voulais saluer votre pugnacité qui est connue et reconnue pour chercher des subventions et qui n'était pas forcément gagnable ici. Effectivement, vous avez réussi à décrocher ce classement dans ces 220 villes au même titre que des villes alsaciennes comme Mulhouse ou d'autres. C'est une bonne chose. Par contre, il y a quand même une petite incompréhension, c'est pour développer le centre-ville et les villes moyennes, notamment dans le domaine du commerce, de l'activité et du dynamisme. Or, quand les différents groupes d'opposition faisaient la remarque du centre-ville qui était peut-être un petit peu désaffecté et qu'il faudrait redynamiser, vous nous disiez toujours que le tourisme était là, qu'il n'y avait pas de souci, qu'il n'y avait pas de difficulté, etc. C'est à demi-mot une reconnaissance qu'il y a quelques petites difficultés quand même à Colmar, j'imagine.

Ensuite, le rapport ne nous apprend pas grand-chose puisque c'est un copier-coller de ce qui est sur le site Internet du ministère par rapport à ce projet, notamment les cinq domaines que vous avez cités. Je voulais savoir comment cela allait se décliner à Colmar. Avez-vous déjà prévu un plan ? Certaines villes qui auront des projets qui débiteront en 2018, l'ont déjà. Est-ce que Colmar a déjà un plan ? J'imagine que non, c'est ce que vous venez de dire. Sinon, comment va-t-il se construire et à quelle échéance ? J'imagine que ce sera à partir de 2020 d'après ce que j'ai pu en lire sur le site du ministère. Et dans quelle mesure participerons-nous à l'élaboration de ce plan ? Si c'est quelque chose de neuf ou si vous allez utiliser cette manne pour alimenter financièrement des projets que vous avez déjà, j'imagine les parkings et ce genre de choses. Je vous remercie de vos réponses.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Monsieur le Maire, chers collègues. Avant d'aborder ce point, je vais vous donner lecture d'un mail reçu le mercredi 11 avril de la part de M. Gilbert MEYER, il n'y était pas fait mention d'autres grades ou qualités. Le sujet était Colmar Infos. *« Madame, c'est avec beaucoup de plaisir que je vois Colmar s'enrichir d'un support d'information supplémentaire avec Colmar Infos. Dans la mesure où il s'agit d'informations, cela ne peut-être qu'un plus. En parcourant cependant quelques pages de publication, je constate que nous en sommes loin. Il s'agit davantage de désinformation et de contrevérités. Pour celles et ceux qui sont à la recherche d'un créneau*

d'informations supplémentaires, je pense qu'il serait plus judicieux de se faire entendre au Conseil Municipal devant quelque 20 000 abonnés à TV7. L'audience y est en effet beaucoup plus large ». Je fais un aparté et je salue nos auditeurs. « Mais, lorsque l'on n'a rien à dire, comme cela a été le cas pour le budget 2018, les administrés ne peuvent que constater l'inefficacité de quelques-uns. Avec mes salutations. Signé, Gilbert MEYER ».

J'ai donc décidé d'écouter ce bon conseil et d'utiliser la tribune offerte par le Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Mais c'est votre rôle !

Mme VALENTIN : Car si j'ai bien compris, c'est le seul endroit où il est toléré que l'on s'exprime et parce que j'ai trouvé intéressant de porter ce mail à la connaissance du plus grand nombre. Je précise que la page Colmar Infos est une page créée sur Facebook, pas par moi, pour permettre aux Colmariens de s'exprimer en dehors des circuits que l'on pourrait qualifier d'officiels.

Pour en venir au point qui nous intéresse, l'action « Cœur de Ville », vous voilà donc reparti, Monsieur le Maire, à la chasse aux subventions. Pourquoi pas ? Ce qui est paradoxal est que ce soit pour répondre à des problématiques qui, selon vous, M. HILBERT vient de le dire, n'existent pas à Colmar, ce que vous vous efforcez de démontrer à chaque discussion budgétaire. À Colmar, toujours selon vous, le commerce de centre-ville se porte bien avec un taux de vacance inférieur à n'importe quelle autre ville de France ou de Navarre, les services publics sont à la hauteur avec des frais de fonctionnement parmi les moins élevés de toutes les villes là aussi de France et de Navarre et pourquoi pas du monde !

M. le Maire MEYER : Merci pour tout cela.

Mme VALENTIN : Mais, puisque Colmar a été désignée parmi les 222 villes bénéficiaires du plan d'action et qu'il s'agit à présent de préparer ce plan autour d'un projet de territoire et de définir la convention-cadre que la Ville pourra signer avec l'ensemble des partenaires, nous avons quelques propositions.

Tout d'abord, nous souhaitons que la préparation de votre plan d'action tienne compte des vraies attentes des Colmariens, même s'ils les expriment d'une manière qui vous déplaît, que ce soit en répondant à des enquêtes publiques comme pour le réaménagement de l'espace de la Montagne Verte, nous y reviendrons plus tard ou en s'exprimant sur d'autres supports que ceux de la Ville de Colmar.

En premier lieu, la question des mobilités et de la place de la voiture au centre-ville est un sujet majeur, c'est pourquoi il devrait être concerté et, nous semble-t-il, ajusté. Le stationnement peut être gratuit sur la base des zones bleues pour assurer la rotation des véhicules, mais il peut aussi faire l'objet d'une remise sur les futures cartes de fidélité créées par les Vitrites de Colmar ou être co-financé par les commerçants et la municipalité, ce qui se fait ailleurs et laisse ailleurs autant d'argent dans la poche des habitants.

M. le Maire MEYER : Chez nous aussi.

Mme VALENTIN : Pour bien prendre en compte l'expression de leurs concitoyens, certaines municipalités ont organisé une journée pour échanger sur l'opportunité de leurs actions avec des tables rondes et des ateliers sur des thèmes variés comme l'attractivité commerciale, le commerce connecté, l'aménagement urbain. Dans d'autres, des assises ont lieu pour faire le point et trouver les moyens de redonner toute leur utilité aux boutiques de centre-ville. D'autres encore comme Nancy proposent le dispositif « Commerce à l'essai » qui permet aux candidats de bénéficier d'un ensemble de services pour tester leurs projets. De l'aide à l'agencement de la boutique jusqu'au suivi de l'activité, ils sont accompagnés par une équipe de professionnels en partenariat avec l'association des commerçants de la ville. Ils ont ainsi un local à prix négocié pour une durée de 6 ou 12 mois, une campagne de financement participatif, la création d'un ensemble d'outils de communication, des formations spécifiques, un accompagnement à la création, au suivi et éventuellement à la sortie du dispositif ainsi qu'à un accès à un portail d'information numérique.

Après ces quelques propositions qui ne sont, et de loin, pas exhaustives, je voudrais dire que le maintien d'un commerce vivant en centre-ville est un combat certes permanent, mais qui ne peut payer que quand les élus s'impliquent réellement et croient eux-mêmes au commerce de proximité. Or, à Colmar, la responsable commerce de centre-ville récemment embauchée et qui, selon sa définition de fonction, est chargée de la valorisation, de la promotion et de la pérennisation des commerces, est placée non sous la responsabilité de la Direction de l'Attractivité Economique, de la Mobilité et de l'Aménagement, ce qui semblerait logique, mais sous la responsabilité de la Direction du Développement Touristique et des Relations Internationales. Est-ce un aveu de l'orientation unique qui veut être donnée au commerce colmarien ?

Pour conclure, la seule question n'est-elle pas : croyez-vous réellement au commerce de proximité pour les Colmariens, Monsieur le Maire ? Merci pour vos réponses.

M. le Maire MEYER : Bien, nous voilà enrichis d'une réflexion complémentaire. Y a-t-il une autre demande de parole ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. C'est fantastique ce que j'entends, vraiment fantastique soit de la part de M. HILBERT soit de Mme VALENTIN. Je tiens juste à rappeler la chose suivante : en fin d'année, il va y avoir 5 000 m² de commerces supplémentaires qui vont ouvrir en périphérie de Colmar alors qu'on a refusé un village de marques. Roppenheim a battu un record : 1,5 million de visiteurs, Monsieur le Maire. Demandez voir aux commerçants de l'agglo s'ils se portent mieux ou moins bien qu'avant. Ils se portent très bien. Aujourd'hui, à Colmar, on est en train de voir soit le verre à moitié vide soit à moitié plein. Moi, je le vois plein. Les subventions que la Mairie donne aux associations de commerçants, c'est une aide au commerce local. L'emploi de cette personne, comme Mme VALENTIN dit, pour l'aide au commerce, est un bienfait que d'autres n'ont pas.

Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je veux juste rappeler un chiffre, Colmar, déshérence des commerces de centre-ville vides : 6 %. Ailleurs, c'est entre 12 à 15 % des villes moyennes, mais cela, on ne veut pas le voir. On ne voit que le verre à moitié vide. C'est ce que je tenais à dire, Monsieur le Maire, parce que si nous avions eu le courage, à l'époque, mais je ne vais pas revenir là-dessus, d'ouvrir un village de marques à quelques kilomètres de Colmar, je pense qu'il aurait été extrêmement bénéfique pour le commerce local. Aujourd'hui, et c'est mon avis et pas que mon avis parce que j'en discute avec les commerçants, lorsqu'ils apprennent, lorsqu'ils voient ce que l'enseigne périphérique est en train d'agrandir. C'est un véritable hold-up de la clientèle locale parce que celle-ci va là-bas, alors que les touristes ou les visiteurs n'y vont pas. Quand ils vont à Roppenheim, ils vont très souvent terminer la journée à Haguenau. S'ils étaient venus à Colmar s'il y avait eu le village de marques, cela aurait été un atout supplémentaire pour la Ville de Colmar. Ce n'est pas Gérard RENIS qui le dit, c'est ce que j'entends au fur et à mesure. Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire MEYER : Bien, y a-t-il d'autres interventions ?

M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Mme VALENTIN, je crois qu'il ne faut pas noircir la situation, mais il ne faut pas dire non plus que tout va bien et ce n'est pas ce que nous disons. Cela tombe bien parce que je reviens d'un colloque organisé sur la franchise par les étudiants de l'UHA avec Jean-Pierre BECHLER au CREF. Quelle est la situation dans les villes moyennes ? Colmar n'est pas une île et il faut regarder ce qui se passe autour de nous. Dans les villes moyennes, c'est-à-dire de 30 000 à 100 000 habitants, elles sont effectivement en voie de désertification en termes de commerce du centre-ville. C'est dans ces villes-là aujourd'hui que la vacance des commerces a le plus progressé, elle dépasse 12 %.

Qui plus est en France, il y a encore 35 ans, il y avait à peu près 3 millions de commerces dans les centres-villes, il en reste aujourd'hui 750 000. Cela a été divisé par plus de 4 et cela continue parce qu'il y a un certain nombre de modes de consommation qui évolue, parce qu'il y a la montée en puissance du e-commerce sur Internet qui a battu tous les records l'an dernier, atteignant 80 milliards d'euros. Évidemment, tout cela vient impacter les commerces dans les centres-villes. Néanmoins, une fois que l'on a dit cela, c'est la réalité pour les villes moyennes en France. Quand on regarde la situation de Colmar, encore une fois, tout n'est pas rose, la situation est difficile, il y a aussi une crise de consommation et le changement de consommation, les individus qui achètent des téléphones portables dernier cri avec des abonnements Internet très chers, ce sont des individus qui vont consommer moins d'habillement parce qu'ils n'ont pas de budget extensible et parce qu'il y a une logique économique aujourd'hui et un pouvoir d'achat qui n'est pas forcément toujours au beau fixe.

Néanmoins, Colmar a la chance – cela a été dit par Gérard RENIS – d'avoir un taux de vacance nettement plus faible que celui de la moyenne nationale et a une situation qui, encore une fois sans être extraordinaire, est plutôt positive. Ce n'est d'ailleurs pas nous qui le disons, cela a été rappelé par un

spécialiste du commerce, Procos, et cela a fait l'objet il y a à peu près un an d'un article dans non pas comme vous dites, la propagande officielle, Mme VALENTIN, avec beaucoup de mépris pour ceux qui la font, mais par un journal économique national en l'occurrence Les Échos qui n'a rien à voir avec nous, vous en conviendrez. Et Colmar a été placée en première position pour son dynamisme commercial, mais aussi – et cela est important pour ceux qui disent que les individus vont faire leurs courses en périphérie, etc., cela arrive – ils disaient dans l'étude et c'était un chiffre particulièrement intéressant, que si on regarde le chiffre d'affaires du centre-ville de Colmar et que l'on compare au chiffre d'affaires global y compris celui de la périphérie, le pourcentage du chiffre d'affaires de Colmar est plus important que celui des villes comparables par rapport à la périphérie. C'est l'un des éléments du dynamisme de notre centre-ville.

Pourquoi en sommes-nous là ? Parce que nous sommes effectivement dans une ville de 70 000 habitants. Les villes moyennes qui n'ont pas d'apport extérieur de touristes sont dans une situation de désertification. Il ne faut pas que les touristes remplacent les Colmariens, ce n'est pas du tout ce que nous faisons, mais c'est un complément à la consommation des locaux et c'est ce qui permet à un certain nombre de commerces de faire du chiffre d'affaires et dans tous les domaines, pas uniquement dans l'hôtellerie et la restauration comme certains le disent parfois.

Deuxième chose, c'est notre politique de stationnement même s'il a été dit aujourd'hui par un spécialiste du commerce que le stationnement n'arrive qu'en 9^{ème} position dans les études faites par rapport aux besoins des consommateurs. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est une étude qui a été faite. N'empêche qu'à Colmar, on s'est organisé pour avoir du stationnement en périphérie – quand je dis en périphérie, c'est à chaque fois à cinq minutes du cœur de ville, si on prend le parking Mairie, c'est même en plein centre-ville avec une heure de stationnement gratuit, avec des stationnements 15 minutes qui permettent gratuitement avec un disque bleu de faire des courses rapides et d'acheter une baguette, un journal et autres sans payer et en assurant la rotation. Donc, il y a eu cette politique de stationnement. Et puis, il y a tous les dispositifs qu'on a mis en place, on n'a pas attendu : l'aide aux vitrines, l'aide au rachat d'un fonds de commerce vide, la taxe sur les locaux vacants entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier de cette année. Vous parliez des commerçants qui ont mis en place des cartes de fidélité que l'on ne soutient pas, vous vous trompez, c'est le dernier conseil municipal où la Ville participe à hauteur d'un tiers du coût de la carte de fidélité que les commerçants sont en train de mettre en œuvre, j'y ajoute nos participations derrière les vitrines de Colmar et derrière les commerçants lorsqu'ils montent des opérations d'animation – et l'animation, c'est important pour un centre-ville –, on est à leurs côtés, on dialogue avec eux et on les aide, y compris financièrement.

Donner l'impression que l'on ne s'intéresse qu'aux touristes et pas aux Colmariens, c'est faux, un certain nombre d'enseignes ont rouvert. À un moment donné, on ciblait la rue Saint-Nicolas à Colmar où il y avait plein d'enseignes fermées. Quand vous y allez aujourd'hui, il n'y a quasiment plus un seul local vide. Il y a d'autres enseignes qui ont ouvert ces derniers

temps. Samedi dernier, j'étais à l'inauguration d'une enseigne de sport, située Grand-Rue, qui va constituer une vraie locomotive pour le dynamisme du centre-ville. Ce n'est pas pour les touristes, c'est pour les Colmariens, mais si les touristes viennent abonder le chiffre d'affaires des Colmariens, on ne va pas s'amuser à faire le tri. C'est une mauvaise façon de voir les choses, il ne faut pas opposer les locaux aux extérieurs, il faut les additionner. C'est comme cela que l'on fait fonctionner un centre-ville dans une ville de 70 000 habitants.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT redemande la parole.

M. HILBERT : Oui, je redemande la parole parce que j'ai l'impression que le débat se concentre uniquement sur le commerce de centre-ville lié au tourisme et sur la place de la voiture au centre-ville. Alors c'est vrai que cela a beaucoup fait parler depuis quelque temps. Cependant, l'action « Cœur de Ville », ce n'est pas que cela. Le premier point du rapport, c'est « de la réhabilitation à la restructuration » et c'est l'habitat en centre-ville. Là, on peut effectivement le relier au tourisme aussi puisqu'il y a le développement de tous ces logements et notamment celui dont vous avez parlé en préambule à ce Conseil Municipal, Airbnb ou d'autres locations de studios ou d'appartements pour les touristes au détriment des habitants qui aimeraient habiter au centre-ville ou qui pourraient y habiter. Donc, je pense que c'est effectivement un gros point et c'est l'objet de la question que je vous posais tout à l'heure : quel plan aurez-vous par rapport à cela ? Dans quelle mesure y serions-nous..., enfin participerions-nous ?

M. le Maire MEYER : Associés.

M. HILBERT : Il y a donc l'habitat au centre-ville, mais aussi le développement économique et commercial, ce qui vous intéresse beaucoup, ce dont vous avez beaucoup parlé, M. le 1^{er} Adjoint, mais il y a aussi l'accessibilité et la mobilité, ce n'est pas que des places de parking au centre-ville. C'est comment on va se déplacer, la voiture est-elle le seul moyen de se déplacer à Colmar ? Ne peut-on pas développer d'autres choses ? Il y a le réseau de bus, le réseau de pistes cyclables, comment développer les alternatives à la voiture parce qu'on est saturés au centre-ville ? Alors, les parkings ne le sont pas, ils restent vides, mais on est quand même très saturés en termes d'automobiles. Il suffit de regarder les lumières vertes sur le Parking Bleylé. Comment va-t-on réfléchir à tout cela ? Votre passé va-t-il revenir ou va-t-on réfléchir à quelque chose de nouveau que cette manne et cette action pourraient nous faire réfléchir ?

Et puis aussi, l'accès aux équipements de service public. Ce n'est pas une question de tourisme ou de commerce, c'est qu'est-ce qu'il y a comme service public ? Qu'est-ce qu'il y a comme équipements en ville pour les Colmariens, mais comment y arriver et que va-t-on développer ? Est-ce que cela suffit ? Parce que vous avez souvent dit qu'il y avait suffisamment d'équipements publics à Colmar. Est-ce l'occasion de développer quelque chose de nouveau ou pas ? C'est là où je ne comprends pas trop votre recherche d'argent dans cette action alors que tout le temps, vous nous aviez dit qu'il y a suffisamment de choses à Colmar. J'espère juste que vous avez changé un

petit peu et qu'on arrivera à réfléchir à des choses nouvelles auxquelles on pourra éventuellement contribuer, évidemment.

M. le Maire MEYER : Bien, Mme VALENTIN qui revient.

Mme VALENTIN : Ne vous en déplaise. M. RENIS, le village de marques a été rejeté essentiellement parce qu'il ne s'inscrivait pas dans le SCoT, dont le Président est M. Yves HEMEDINGER, ce qui ne me choque absolument pas. Il y avait des raisons de le rejeter.

Concernant vos questions ou affirmations, M. HEMEDINGER, je n'ai pas parlé de propagande officielle, mais de circuit officiel. Ensuite, tous les chiffres que vous venez de citer à nouveau comme étant relativement bons, voire excellents pour Colmar, laissent à croire que, effectivement, les aides en France ne sont pas toujours attribuées à ceux qui en ont le plus besoin parce que si on est bénéficiaire de cette action, c'est que franchement on a encore des sous quelque part. Également une autre correction, je n'ai pas dit qu'on ne soutenait pas les cartes de fidélité, mais que ces cartes pourraient donner lieu à des remises sur le parking, ces cartes pour lesquelles on a voté une subvention le mois dernier. Je n'ai pas la mémoire qui flanche à ce point-là.

Dernière question : allez-vous associer les Colmariens, les associations à votre réflexion sur ce plan, sur cette action « Cœur de Ville » ? C'est en substance la question de mon collègue également.

Et, une toute dernière question : quels sont vos projets pour le quartier Ouest cité à l'appui de votre demande dans cette action ? On n'en entend plus parler à présent. Lorsque vous avez annoncé que vous étiez retenu pour bénéficier de ces subventions, il a été question du quartier Ouest et de la galerie Match, on n'entend plus rien. Merci.

M. le Maire MEYER : À vous entendre, je devrais même regretter d'avoir réussi cette performance de faire retenir la Ville de Colmar dans l'opération « Cœur de Ville ». Je dis cela tout haut devant les Colmariens. Il faudrait presque regretter d'avoir réussi. Je ne raisonne pas de cette façon, mes chers collègues.

Dans un premier temps, je réponds à M. HILBERT. Pour savoir ce qu'il y aura dans ces conventions, vous le retrouvez en page 2 avec les cinq objectifs qui concernent :

- l'attractivité de l'habitat ;
- le développement économique et commercial équilibré ;
- l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- la mise en forme urbaine, l'espace public et le patrimoine ;
- l'accès aux équipements publics.

Tout simplement, nous nous sommes inspirés de ces cinq options pour présenter la demande de la Ville de Colmar. Mais, l'affaire était beaucoup plus compliquée dans la mesure où le tout s'inspirait d'une consultation du Premier Ministre. C'est une consultation du 3 août de l'année dernière où il interrogeait les maires sur leur façon de voir l'aménagement du territoire tournant dans le périmètre urbain, mais concernant également le périmètre

de bassin. Personnellement, j'ai répondu le 1^{er} septembre 2017 en développant ma façon de voir. J'ai parlé de fracture parce qu'il se trouve qu'à côté des métropoles, des fractures se dessinent parce qu'il y a un vide entre le dynamisme de certaines collectivités et le poids qui est aujourd'hui celui des métropoles. À propos de ces fractures, et je suis très content que le gouvernement ait rebondi sur cette proposition. Je disais tout simplement avoir constaté que depuis de longues années, ces fractures s'amplifient. C'était un écrit au Premier Ministre du 1^{er} septembre 2017 : « *Aujourd'hui, ces fractures reposent sur le manque de moyens ne permettant pas à certains territoires de réaliser le confort et les équipements nécessaires. Heureusement, l'attractivité des villes centres permet à ces mêmes territoires de ne pas être trop éloignés des services qui ne sont pas à la portée des autres. À ce titre, je relève l'activité des villes moyennes de 30 000 à 100 000 habitants qui sont de véritables locomotives pour leur proche territoire. Elles rayonnent de 10 à 15 kilomètres autour d'elles. En même temps, les intercommunalités qui, aujourd'hui englobent toutes les communes, permettent de par leurs propres engagements, de mutualiser les services au profit des communes hors de leur champ de compétences* ». Alors, ma proposition était : « *Si l'Etat se doit d'accompagner la résorption des fractures, le faire dire à la loi est quasi impossible. La France est un territoire, un paysage différent ce qui suppose un traitement à la carte. Je pense que les intercommunalités seraient la solution pour parvenir à diminuer ces fractures. Cela suppose que l'État devrait principalement se servir des intercommunalités à travers un accompagnement financier dédié à la résorption des fractures constatées différentes d'une région à l'autre, à hauteur de chacune. Un diagnostic serait dès lors à faire pour recenser les actions à engager. Leur financement devrait reposer sur une convention partenariale avec l'État en dehors du contrat de plan Etat-Région. De par là aussi un tel schéma ne conduirait pas à une généralisation des mêmes actions sur le plan national, mais à une individualisation des priorités territoire par territoire. Il faut aussi constater que les mesures générales accentuent les fractures puisque tous les territoires n'ont pas les moyens de suivre* ».

Cette façon de voir les choses a été reprise. À ce titre, j'étais invité avec Villes de France à une table ronde auprès du Ministre de la Cohésion Sociale Territoriale le 29 novembre 2017. J'ai alors participé à cette réunion où était conviée la Fédération des Villes de France. Le Ministre Jacques MEZARD a expliqué à cette occasion le plan du Gouvernement. Dans le cas présent, il s'agit de faire porter par des villes centres et avec leurs agglomérations de 30 000 à 100 000 habitants, avec l'aide de l'État, des projets structurants et d'amélioration du service public. Le but essentiel pour l'État est de s'adapter aux besoins des territoires pour éviter les fractures. Ainsi et au-delà des contrats de projet Région-Etat, nous nous situons dans ce que j'ai proposé : les projets soutenus seraient les priorités de chaque territoire capable de résorber les fractures quant aux services proposés à la population. Cette action d'engagement contractuel de l'État auprès des villes et intercommunalités retenues avait aussi pour but de combler les vides territoriaux en dehors du périmètre des métropoles. Je suis personnellement très heureux que cette idée ait pu être retenue surtout sous cette forme. Ainsi et dans la mesure où je suis co-auteur de cette stratégie

d'aménagement territorial, j'ai tout fait pour que la Ville de Colmar et l'Agglomération soient retenues. Je peux vous dire que la partie n'était pas facile à jouer, pas facile du tout, parce qu'il fallait se faire l'avocat de la Ville de Colmar dans la mesure où nous ne figurions pas dans les premières propositions.

Bien sûr, j'ai entendu quelques échos. J'ai d'ailleurs lu dans la presse, une rubrique qui remontait, je crois, à samedi ou dimanche dernier, où on pouvait supposer que le fait d'être retenu dénote un certain retard dans tel ou tel service ou dans tel ou tel équipement. Or, nous savons tous que sur ces questions, nous sommes plutôt à la pointe qu'à la queue. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont des paramètres nationaux qui donnent la situation exacte de la Ville de Colmar.

Mes arguments étaient tout autres. Mon plaidoyer consistait à renforcer l'effet locomotive de la Ville, lui donner la capacité d'être une ville qui entraîne avec son agglomération tout le Centre Alsace. J'ai réussi ce pari et j'en suis heureux, je le répète.

Bien entendu M. HILBERT, on va s'ouvrir vers les collègues comme nous le faisons en d'autres lieux et pour d'autres questions, pour que nous puissions partager ce que nous allons proposer parce qu'à partir de la convention, peut bien s'ouvrir la discussion sur la base de services, d'options et de perspectives envisagés. À travers les cinq options qui figurent dans le rapport, il y a déjà des projets physiques. Je vous prie de vous reporter à la page 2 avec le rappel que je viens de faire tout à l'heure.

Je reprends les cinq axes concernant l'habitat,

Les bailleurs sociaux ont encore en instance des projets de réhabilitation du centre-ville. Ce serait criminel de ne pas se servir de cette occasion pour que l'État soit à leurs côtés à travers un financement complémentaire. Chaque bailleur social est en effet rabaissé d'une partie de ses ressources par l'Etat.

Dans le domaine économique et commercial, les projets d'aménagement de la galerie des Remparts et de Match viennent à point nommé. Vous l'avez évoqué, on peut les installer dans ce schéma pour que l'opération « Cœur de Ville » puisse accompagner ces deux projets. De même, cette action peut être élargie au commerce individuel. Vous avez parlé du quartier Ouest, la pépinière d'entreprises, projet porté par la Ville de Colmar et par Colmar Agglomération, peut également se trouver en bonne position.

Dans la mobilité et les connexions, vous l'avez également en point 4.

La refonte du transport collectif, M. HILBERT, vous en avez parlé, va trouver sa place. Le nouveau schéma de desserte est appelé à devenir opérationnel à la fin du 1^{er} semestre 2019. Par ailleurs, ce schéma est appelé à séparer le transport des grandes lignes de celui du centre-ville.

Pour le centre-ville, est prévue par ailleurs une desserte par minibus à source électrique. Donc, vous avez parlé de desserte, de mobilité interne, mais nous y sommes en plein puisque nous sommes prêts à installer ce projet dans l'action « Cœur de Ville ». Ce sera une petite révolution dans le paysage par cette nouvelle organisation. Les grandes lignes seront aussi

d'une durée de transport beaucoup plus courte, c'était également toujours vos observations. Donc, nous allons y arriver de cette façon.

S'agissant de la mise en valeur des formes urbaines, nous travaillons sur un projet déjà fortement avancé : la mise en valeur par la lumière sera installée sur une vingtaine de sites. Cette mise en valeur de forme urbaine va pouvoir accompagner tous les grands événements de la Ville tout au long de l'année et pas seulement pour la période de Noël.

Pour l'accès aux équipements publics, nous sommes déjà bien avancés. Pourtant nous avons encore sur la table l'accessibilité du Musée Bartholdi comme le traitement du Koïfhus. Pour celles et ceux qui sont dans la spéculation interrogative pour diminuer la portée de cette opportunité, je pense pouvoir dire qu'ils manquent de réflexion et de pertinence. Pourtant, je ne suis pas étonné outre mesure puisque la perspicacité dans l'action innovante n'a jamais été à leur registre, ou malheureusement très rarement.

Encore une fois, Colmar va pouvoir faire la différence avec son agglomération par rapport aux autres villes. Sans cette contractualisation, il n'aurait été jamais possible d'accéder à certains aménagements, à certaines améliorations puisque le contribuable local ne peut pas tout faire. Dans la mesure où une incitation est installée, il ne serait pas très efficace de ne pas l'utiliser.

Alors bien sûr, je suis content que Colmar et son agglomération aient pu apporter leur contribution. Je le vois également pour l'intérêt des administrés puisque ce qu'on arrivera à faire réaliser à travers cette contractualisation, nous n'aurons pas à le demander aux contribuables.

Enfin, une bonne nouvelle est souvent suivie par une deuxième. Je viens de recevoir aujourd'hui de Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est, un agréable courrier. Il m'annonce que Colmar fait partie de la sélection faite intégrant la Ville dans le réseau de 37 autres collectivités appelées à porter le dynamisme régional. 11 villes moyennes alsaciennes sont concernées. L'INSEE du Grand Est a identifié les villes qui peuvent apporter leur dynamisme, dont Colmar. L'esprit de cette action régionale s'inscrit dans la stratégie nationale de l'opération « Cœur de Ville » de l'État. Pouvoir ainsi initier des projets sur deux registres différents est une chance extraordinaire pour la Ville de Colmar et pour l'Agglomération. Mais ce résultat vient après des années de travail pour mettre la Ville de Colmar dans ce positionnement. Voilà ce que j'avais à dire au regard des critiques qui viennent d'être présentées ici et là.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui m'autorise à signer la convention ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

Néanmoins, vous avez quand même reconnu l'utilité de l'opération. Allez, souriez !

6. Co-garantie communale au profit de « Pôle Habitat – Colmar – Centre Alsace – OPH » pour un emprunt d'un montant de 672 000 euros contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

7. Salle de spectacles Europe – Programme de la saison 2018-2019.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

8. Facturation des frais d'expédition dans le cadre de la boutique du Musée Bartholdi.

Voir rapport –

Mme l'Adj. STRIEBIG-THEVENIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

9. Concours financier en faveur des PEP Alsace.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH va nous quitter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. l'Adj. FRIEH qui a quitté la salle et qui n'a pas pris part au vote.

M. le Maire MEYER : Vous pouvez faire rentrer M. FRIEH.

10. Subvention à l'Association pour la Promotion des Populations d'Origine Nomade d'Alsace – APPONA 68.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

11. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

.

12. Mise à jour du tableau des effectifs.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

13. Attribution de subventions – 1^{ère} tranche de programmation 2018 du contrat de ville – subventions de droit commun aux associations socio-éducatives.

Voir rapport –

Mme l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

14. Transaction immobilière : cession de parcelles sises Chemin de la Niederau.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

15. Aménagement de l'espace de la Montagne Verte : bilan de la concertation.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.

M. DENECHAUD : Merci, Monsieur le Maire. Merci, M. le 1^{er} Adjoint pour cette présentation, notamment de la démarche que vous avez employée. Je

voulais notamment saluer la large et longue concertation que vous avez mise en place. Sur ce dossier, cela a été quelque chose qui est appréciable, notamment la publication des différentes questions. Pourquoi je le dis ? Parce que ce n'est pas toujours le cas, notamment Place du Saumon ou ailleurs, ce sont des opérations de moindre envergure, c'est vrai, mais en tout cas, je pense que cette procédure-là, en étant un peu plus light dans d'autres cas, pourra à mon avis servir de modèle ultérieurement.

En 2011, Bougeons les Lignes avait fait un rêve. Les DNA avaient appelé cela à l'époque : le rêve d'un petit Central Park colmarien et on avait proposé la mise en valeur de cet espace, de cette place de la Montagne Verte, mise en valeur paysagère avec un parking souterrain. Le parking n'était pas notre idée, on avait repris une idée déjà très ancienne, mais la mise en valeur paysagère avec le lien avec les bords de la Lauch et le passage notamment de la Rue Schwendi à une voie. On y vient petit à petit. Encore une fois, ce n'est pas forcément notre idée exclusive, les bonnes idées se rejoignent et le bon sens finit toujours par triompher, on le voit.

Par contre, on avait à l'époque proposé de déplacer le gymnase avant sa rénovation, plus au Nord, juste à côté, mais le long de la Rue de la Cigogne pour pouvoir vraiment ouvrir ce secteur et recréer la continuité entre la Place de la Montagne Verte, la rue Schwendi, le marché couvert et la médiathèque, d'où cette idée de petit Central Park. Là, avec le gymnase, on en reprend maintenant pour quelques années, quelques décennies, il se trouve en plein centre, mais ce serait bien de pouvoir déjà avoir cette idée dans 10 à 30 ans quand on voudra refaire le gymnase, de dire : cette fois, on prendra vraiment la décision de le déplacer, juste un tout petit peu plus loin sans mettre 200 mètres plus au Nord, ce n'est pas un problème d'accessibilité. Ce serait bien que l'on puisse déjà penser à cela parce que maintenant, avec la rénovation, on est bloqués, on ne va évidemment pas le déplacer maintenant.

Je salue la concertation autour de ce projet et je me réjouis de le voir aboutir en mettant l'accent sur le lien avec le marché couvert. On voit un lien correct dans les perspectives, mais je m'inquiète encore un petit peu sur ce point. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN.

Mme VALENTIN : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, voilà un projet d'envergure qui va entièrement transformer tout le secteur dit de La Montagne Verte. Alors, l'amélioration paysagère du secteur avec une offre d'espace de jeux, de rencontre, de repos et de fraîcheur est très nette et nous nous en réjouissons. C'est du beau travail.

Toutefois, comme je l'ai dit lors de la Commission de l'Aménagement Urbain consacrée à cet aménagement, il est vraiment dommage que le nombre de participants à la réunion publique pour un projet de cette envergure ait été si peu élevé. Il est regrettable que les conseillers de quartier n'aient pas été sollicités. Et je pense même que c'est l'ensemble des Colmariens qui auraient pu être consultés. Il y a plusieurs moyens pour cela, car ils sont tous concernés par le devenir de l'espace en question. On constate à la lecture des 31 remarques exprimées que le projet de palace suscite des questions,

voire des oppositions très nettes, du moins quant à son lieu d'implantation. Mais on constate surtout là aussi que le plus grand nombre de remarques porte sur la suppression du stationnement gratuit et sur la préoccupation par rapport aux tarifs de stationnement résidentiel qui sont pour beaucoup considérés comme déraisonnables.

Comme je l'ai dit tout à l'heure sur le point relatif à l'action « Cœur de Ville », pour que le centre-ville soit vivant, il faut que toutes ces questions soient traitées en amont. Aujourd'hui, vous êtes encore en mesure de procéder à cette concertation pour l'organisation du stationnement résidentiel et pour les tarifs du nouveau parking. Aussi, nous espérons que vous saurez répondre aux préoccupations exprimées par les Colmariens. Je vous remercie pour votre attention.

M. le Maire MEYER : Bien, y a-t-il d'autres demandes de parole ?

M. RENIS.

M. RENIS : Merci, Monsieur le Maire. Je suis content que M. DENECHAUD et Mme VALENTIN approuvent ce que nous avons fait, mais je voudrais juste rétablir une petite vérité. M. DENECHAUD, ce projet, nous y travaillions déjà bien avant 2011 et nous avons déjà un projet, mais comme le projet n'était pas vraiment ce que nous souhaitions, nous l'avons remis à plus tard. Donc, nous n'attendions pas que vous nous disiez si oui ou non il fallait le faire. Nous y avons travaillé en Commission d'Urbanisme bien avant 2011. Je voulais rétablir cette vérité.

M. le Maire MEYER : M. le 1^{er} Adjoint.

M. le 1^{er} Adjoint HEMEDINGER : Merci, M. DENECHAUD pour la remarque. Petit bémol, ce n'est pas la première fois que nous nous lançons dans une telle consultation, juste à côté d'ailleurs – ce n'est pas le seul exemple, je pourrais en avoir d'autres – la Place du 2 février, on avait agi exactement de la même façon, donc ce n'est pas la première fois, on a l'habitude de le faire. Vous citez la Place du Saumon, ce n'est pas le même type de projet. N'empêche que les riverains – comme nous le faisons à chaque fois lorsque nous réaménageons une voirie ou une place – sont consultés, amenés à voir les plans et à s'exprimer. Systématiquement, dans la Commission Aménagement et Urbanisme, les différents plans, les différentes suggestions, les différentes consultations sont passés en revue dans la Commission avant d'arriver au Conseil Municipal. C'est une procédure que nous suivons habituellement. Nous ne mettons pas systématiquement en place un groupe d'élus, mais nous l'avons déjà fait pour la Place du 2 février.

S'agissant du gymnase, heureusement qu'il est resté au centre-ville parce que d'abord on a besoin d'avoir un gymnase au centre-ville et là, l'endroit que vous évoquiez, cela n'allait pas parce qu'il y a le gymnase et le plateau sportif et en termes de dimension, c'était juste impossible. Ce gymnase est important au centre-ville aussi par rapport au collège, en l'occurrence le collège Victor Hugo parce que vous imaginez tous les enfants qui le fréquentent qui seraient obligés, si on l'avait installé ailleurs, de prendre les transports en commun, avec tous les désagréments que cela produirait.

Aujourd'hui, le gymnase est fait et s'intègre parfaitement dans le paysage et les concepteurs du projet d'aménagement extérieur de la Montagne Verte tiennent bien entendu compte de cet aménagement dans leur présentation et vous verrez, cela fonctionne très bien.

Mme VALENTIN, participation à la réunion publique, on peut toujours espérer avoir plus de monde. Les riverains ont été invités. Au-delà de cela, c'était sur le site Internet de la Ville, donc c'était visible. Malgré tout, et vous le voyez dans le bilan de la concertation, beaucoup d'individus ont participé, beaucoup de Colmariens puisqu'encore une fois – c'est l'objet du bilan, vous l'avez entendu, je vous l'ai dit et vous l'avez certainement lu – il y avait le site Internet, la boîte à idées, les consultations sur un registre en Mairie, donc il n'y avait pas que la réunion publique qui s'est rajoutée à cela. On a d'ailleurs eu une participation pas du tout symbolique de la population. Vous voyez donc que cela fonctionne très bien.

Sur le prix du stationnement, il ne faut pas avancer plus vite que la musique. Aujourd'hui, l'objet du rapport est le bilan de la concertation. Demain, on va avancer et évidemment, on se posera les questions du prix du stationnement, comment cela se passe, mais il n'est pas encore temps aujourd'hui d'envisager ce point. On aura évidemment l'occasion d'en reparler le moment venu.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, il est injuste de prétendre que ce projet était prévu. Ce projet n'était pas prévu dans la mesure où dans la programmation pluriannuelle il ne faut pas seulement rendre physiques des projets, mais à côté, il faut mettre les moyens financiers. Or, au train où nous avançons, dans les trois premières années et en fonction du partenariat trouvé pour d'autres projets, la Ville a pu libérer certains crédits qui pouvaient trouver une autre affectation. Raison pour laquelle nous avons commencé d'abord à voir la faisabilité du projet à travers deux opérations de fouille pour que, le moment venu, on soit éventuellement prêts. Selon le diagnostic budgétaire réalisé il y a deux ans, nous avons vu que nous pouvons porter ce projet en plus, au-delà de ce qui était programmé en 2014. D'où la réalisation de ce projet qui vous est proposée aujourd'hui. Le projet est déjà très avancé puisque l'appel d'offres est réalisé. Le maître d'œuvre a fait son travail. Les travaux sont appelés à démarrer au mois de septembre. Étant entendu qu'en raison de la préparation technique et environnementale, on a été exonérés de l'étude globale. Avec les travaux de fouille. Pas mal de réflexions préalables ont pu s'organiser ce qui fait que ce projet, la réalisation des travaux, n'ont plus à souffrir d'une étude globale environnementale. Donc, c'est une avancée qui consacre les efforts faits en matière d'aménagement urbain de ce périmètre, étant entendu que nous sommes encore dans un secteur protégé. Cela suppose une procédure particulière qui vient de vous être relatée par le 1^{er} Adjoint.

Il fallait trouver 23 millions d'euros puisque le projet est principalement financé à 80 % par le budget de la Ville de Colmar. Si on s'engage, il faut également arriver à mettre à côté les moyens financiers qui permettent de les réaliser. Étant entendu que l'agenda retenu conduit à une exploitation pour fin novembre 2019.

Globalement, opération envisageable, mais qui n'était pas programmée, mais que nous réalisons en plus.

Ce dernier week-end, je me suis amusé à faire le compte de tous les travaux supplémentaires engagés par rapport à nos propositions de 2014. Je suis arrivé à un montant budgétaire de 37 millions d'euros d'investissements supplémentaires par rapport à ce qui était prévu. Les 37 millions d'euros comprennent les 23 millions de ce parking.

Nous sommes sur un projet, c'est une proposition que je fais.

Après les attentats de Trèbes et de Carcassonne, l'héroïsme dont a fait preuve le Colonel Arnaud Beltrame demeure dans toutes les mémoires. Son sacrifice a suscité une vive émotion et a été une onde de choc dans la France entière. Le Colonel Beltrame restera à jamais pour nous tous un symbole, interpellant nos consciences, un héros à la figure universelle. J'ai donc demandé à ce qu'une réflexion soit faite pour lui dédier un aménagement. Je propose de nommer la Place aménagée de la Montagne Verte de façon à la dédier au Colonel Arnaud Beltrame.

C'est un aménagement majeur qui s'installe dans le cœur de la ville et pas trop loin de la gendarmerie. Je pense que cette proposition va recueillir une adhésion très large auprès de la population colmarienne.

Nous avons à prendre acte du rapport sans plus.

16. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : C'était le dernier point. Je n'ai pas été saisi d'une question particulière. Mes chers collègues, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée. Nous allons nous retrouver au mois de mai avec une séance qui sera certainement plus longue puisque nous aurons le compte administratif entre autres à examiner. Merci, la séance est levée.

FIN DE LA SEANCE : 19 H. 40